

# ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mai 2018

---

FAUSSES INFORMATIONS - (N° 799)

Tombé

## AMENDEMENT

N° AC168

présenté par

M. Corbière, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive,  
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,  
Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

-----

### ARTICLE 8

À la première phrase de l'alinéa 4, après le mot :

« Nation »,

insérer les mots :

« participe à la désinformation et à la manipulation du public pour des intérêts commerciaux ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement (lié à l'amendement 149) de coordination avec nos amendement n°145 et 165 (article 4), n° 166 et 147 (article 5) et n° 148 et 167 (article 6), nous estimons que le CSA doit aussi pouvoir faire cesser la diffusion ou la distribution par un opérateur de réseaux satellitaires ou par un distributeur de services de communication audiovisuelle en cas de « désinformation, manipulation du public pour des intérêts commerciaux » (voir cas de TF1 – Bouygues et de Canal + - Bolloré explicité dans notre autre amendement).